



**Administration Communale
de Hesperange**

AVIS AU PUBLIC

Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins, lors de sa séance numéro 2026/03 du 19 janvier 2026, a édicté les modifications ponctuelles et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivantes :

Référence	Objet
2026/03-1.7	Howald, rue des Bruyères – travaux de construction le 24.01.2026

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 20 janvier 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

Le bourgmestre,